

Notre arme c'est la grève!

la grève est le seul moyen d'arrêter la machine
la grève est notre arme
elle est un outil construit collectivement
elle fait peur
elle est efficace quand elle est reconduite

"Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit" : voilà une des petites phrases qui nous est restée en mémoire à propos des grèves de l'année dernière.

Propos méprisants qui faisaient fi de la réalité et des milliers de personnes descendues dans la rue...

Invisibles ces grèves ?... pas tant que ça, puisque le gouvernement ressent la nécessité d'utiliser une toute autre rhétorique pour discréditer les grévistes aux yeux de « l'opinion publique »

Combien de fois a-t-on entendu ces derniers temps que les grévistes sont tous d'affreux preneurs d'otages, des « terroristes » (rappelez vous la couverture médiatique de la grève reconductible de la gare Saint Lazare en janvier dernier), on irait presque jusqu'à dire qu'ils sont de l'ultra gauche (vilains porteurs de cagoule).

Pour criminaliser la grève, les services de communication travaillent d'arrache pied à forger un discours qui s'insinue dans toutes les pensées. Le langage est une arme efficace et la décébralisation passe par ces répétitions de slogans et petites phrases qui fonctionnent comme autant de ritournelles hypnotiques pour endormir l'usager (des transports, de l'école, de la poste....).

On assiste à un glissement idéologique qui vise à remplacer « droit de grève » par « droit au travail »

Il est plus facile alors pour le gouvernement de faire passer des lois liberticides qui restreignent considérablement nos droits.

Après avoir mis en place le service minimum dans les transports, l'état s'est attaché à l'adapter au premier degré dans l'éducation nationale (le SMA) en énonçant les nouvelles règles d'un jeu anodin et sans douleur qui ne risquent pas de bousculer les réformes :

- remplacement des enseignants grévistes à partir de 25 % des membres de l'équipe
- dépôt des préavis trois semaines à l'avance
- annonce des intentions individuelles de grève 48h avant.

La grève ainsi balisée et canalisée (voire menottée) empêche tout débrayage et rend difficile la reconduction.

Cette restriction du droit de grève est un bouleversement historique encadrée, aménagée par les centrales syndicales : grève d'un jour sans lendemain, calendriers des soi-disant temps forts de plus en plus espacés privilégiant le lobbying institutionnel, substituant aux mobilisations des formes de contestation édulcorée : manifestation du dimanche, semaine d'actions dans les classes, semaine de réflexion dans ta tête (tout seul t'as qu'à te démerder, tous ensemble c'est dépassé).

Sous couvert de modernisation les syndicats majoritaires, croyant répondre aux accusations de ringardises émises par Darcos, Chatel et consors (« ... le monde, la France, et l'école avancent plus vite que les cortèges ») ne cessent de proposer des simulacres de lutte.

Ces derniers ne peuvent en aucun cas faire face aux situations de désespoir que les travailleurs subissent au quotidien. Localement sur quelques sites et en

entreprises, en absence de luttes plus générales, ces travailleurs construisent par la force des choses des actions radicales (séquestration, destruction de la production, etc.....) qui semblent ne rencontrer qu'un écho éphémère dans les médias et sans que les syndicats ne s'en emparent.

Quand aux salariés isolés, fragilisés, il ne leur reste plus pour échapper à leur exploitation que : malaise au travail, augmentation de l'absentéisme, dépression, suicide.

C'est dans ce contexte et face à ce discours qui chaque jour entame les convictions et les velléités de mobilisation que nous réaffirmons que la construction de cette grève ne se fait pas en courant après le front syndical à tout prix. L'intersyndicale ne doit pas être un but en soi. Elle n'est pas la condition sine qua non à la construction de la grève.

Sud Education Paris travaille pour un changement de société. Pour cela notre meilleur outil est la grève générale et reconductible. La grève n'est pas un délit. Aucune sanction même financière n'est légalement prévue pour l'exercice de ce droit. A nous de les empêcher par le rapport de force.